

# La pêche au bar toujours au régime maigre

Elle est, comme l'an dernier, fermée en Manche jusqu'au 30 juin afin de protéger la ressource. Et, cet été, une seule prise par jour sera autorisée pour chaque amateur.

« La commission de Bruxelles avait prévu initialement la fermeture totale de la pêche au bar récréative en 2016, après avoir autorisé trois bars par jour en 2015 », rappelle Alain Cadec, l'élu costarmoricain, président de la commission de la pêche au Parlement européen de Strasbourg, lui-même pêcheur en mer. « J'ai tenté de négocier deux bars par pêcheur et par jour. »

Finalement, les plaisanciers n'auront droit qu'à un bar par jour du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre. D'ici là, il n'est pas interdit de sortir en mer et de tenter sa chance, à condition de remettre la prise aussitôt à l'eau. La pratique du « no-kill » fait d'ailleurs de plus en plus d'adeptes.

## Les professionnels ne sont pas épargnés

Les mesures de restriction sont encore plus dures que l'an dernier, pour cause de reproduction toujours insuffisante. Les professionnels ne sont pas épargnés. Pour les chalutiers pélagiques, la pêche au bar est interdite jusqu'au 30 juin. À partir de l'été, elle sera autorisée à raison d'une tonne par navire et par mois.

Pour les navires professionnels utilisant hameçons, palangres et mailles fixes, la pêche est interdite jusqu'au 31 mars puis autorisée et limitée à 1,3 tonne par navire et par mois. « Pour ces plus petits bateaux, maintenir l'interdiction jusqu'à l'été, c'était les faire mourir. Alors que les pélagiques peuvent pêcher autre chose », analyse Alain Cadec.

Le train de restrictions est finement ciselé pour protéger la ressource tout en préservant l'activité économique des professionnels ainsi que la filière loisir, qui consomme de l'industrie



La pêche de loisir, en mer ou en bord de mer, pèse sur la ressource en bar. L'élu Alain Cadec, président de la commission de la pêche au Parlement européen et lui-même pêcheur, « plaide pour un plan de gestion pluriannuel ».

nautique, des leurres... « Le bar est la seule espèce réellement partagée entre professionnels et pêche de loisir. »

Comme l'an dernier, Alain Cadec sera au Salon européen des pêches, samedi, à Nantes, pour expliquer cet équilibre précaire. « Pour éviter de revenir chaque année avec des mesures plus contraignantes, je plaide pour un plan de gestion pluriannuel. Il y a plusieurs idées possibles pour ne pas décourager les

plaisanciers. Par exemple un quota mensuel », envisage Alain Cadec.

Toutes ces contraintes concernent seulement la Manche. Alors que la pêche dans le golfe de Gascogne et sur la côte Atlantique reste libre « et qu'on sait que le bar voyage. Si toute la pêche se reporte sur la zone sud, on risque d'y voir arriver aussi des interdictions l'an prochain. » L'homme politique pêcheur tentera surtout de convaincre, samedi, que l'enjeu est collectif et environ-

nemental. Débat difficile face à un monde où chacun est préoccupé de préserver son activité.

Cyrille PITOIS.

Salon européen des pêches, du 12 au 14 février, au parc ExpoNantes. Conférence sur la ressource et comment la partager, samedi 13 février, à 15 h, en présence d'Alain Cadec, président de la Commission des pêches au Parlement européen, des représentants d'Ifrémér et des différentes fédérations.